

27. Aléas, développement et assurances agricoles

Bertrand Muller et Antoine Leblois

De nombreux aléas peuvent affecter les productions agricoles et, par suite, les revenus et les vies des agriculteurs. Ils peuvent être d'origine naturelle, liés au climat (gel, sécheresse) ou à des ennemis des cultures (maladies, ravageurs); ou d'origine anthropique, de nature économique (variations de prix) ou organisationnelle (défaut d'approvisionnement), ou simplement dus à de mauvaises pratiques (lacune technique, problèmes d'équipement). On parle de « contraintes », quand il est possible de les éviter, par l'organisation et les pratiques, et de « risques » quand cela ne l'est pas, ce qui est souvent le cas pour les aléas naturels, même si le progrès permet de les minimiser (lutte antigel, éradication des larves de criquets, prévision climatique). Par ailleurs, une des spécificités des

risques agricoles est qu'ils affectent en même temps un très grand nombre d'agriculteurs, parfois sur de grands territoires (sécheresse, criquets).

Développement et assurances : disparités Nord/Sud

L'assurance n'est pas là pour pallier les contraintes, mais pour atténuer les impacts des risques. En Occident, grâce aux niveaux techniques et organisationnels, elle peut intervenir dans de bonnes conditions : moyennant un contrat et le paiement d'une prime, les paysans peuvent être indemnisés en cas de préjudice dû aux risques couverts. Cette sécurisation stabilise leur

situation et les filières. Les assurances y sont soutenues par les États : subventions des primes (100 % aux États-Unis), aides en cas de sinistre à grande échelle aux côtés des assureurs et réassureurs. Ces soutiens s'inscrivent dans les politiques agricoles et s'expliquent par les coûts élevés des primes, en lien avec les valeurs assurées et les risques.

La plupart des pays du Sud n'offrent pas de cadre aussi favorable, sauf pour certains produits exportés. Les productivités y sont faibles car les pratiques sont peu intensifiées. Ces modes de production sont les réponses adaptatives, pertinentes, des paysans aux risques naturels et contextes économiques. En Afrique soudano-sahélienne par exemple, où la variabilité pluviométrique est parmi les plus fortes au monde, les paysans ont sélectionné des pratiques (mils et sorghos photopériodiques rustiques, étalement des semis, gestion prudente de la fertilité, en cherchant à la répartir sur plusieurs champs plutôt qu'à la concentrer sur certains), qui permettent une production minimale les mauvaises années. Et ils ont, jusqu'à récemment, rejeté les recommandations visant à l'intensification qui, bien que permettant de produire plus en moyenne, impliquent des risques économiques et surtout alimentaires, car ces pratiques sont plus sensibles à la sécheresse que les

leurs. En sus de ces stratégies « auto-assurantes », ils ont aussi développé des mécanismes d'entraide (stocks communautaires, dons de semences et d'animaux).

Mais les situations changent. En Afrique, dont la population va doubler d'ici 2050, voire tripler, il faudra produire plus, et donc développer des agricultures plus intensives, et, espérons-le, raisonnées. Partout les contextes vont évoluer, et il semble difficile de pouvoir se passer d'assurances pour gérer les risques, en particulier climatiques, qui déstabilisent les programmes de crédits. En effet, les liens d'entraide ne suffisent plus et, pour ne pas s'exclure du crédit, les paysans se décapitalisent (cheptel, matériel) ou s'endettent auprès d'usuriers, se mettant ainsi en danger.

Assurances agricoles au Sud et assurances indicielles

Au Sud, l'assurance agricole est surtout présente dans les grands pays (Brésil, Inde, Chine et Mexique), avec le soutien des États, sous des formes classiques ou, de plus en plus, indicielles.

Avec les assurances indicielles, qui ont démarré au début des années 2000 en Inde, où elles concernent déjà 9 millions de paysans, tous les dégâts d'une zone sont estimés *via* un indicateur basé sur des mesures de référence (pluies, débits des cours d'eau, températures de l'air), ce qui permet de cibler un risque indépendamment du reste des conditions, et abaisse les coûts parce qu'il n'y a pas d'évaluation des dégâts et qu'un indice gère de nombreux contrats. Elles facilitent aussi la gestion combinée du crédit et de l'assurance, celle de contrats de

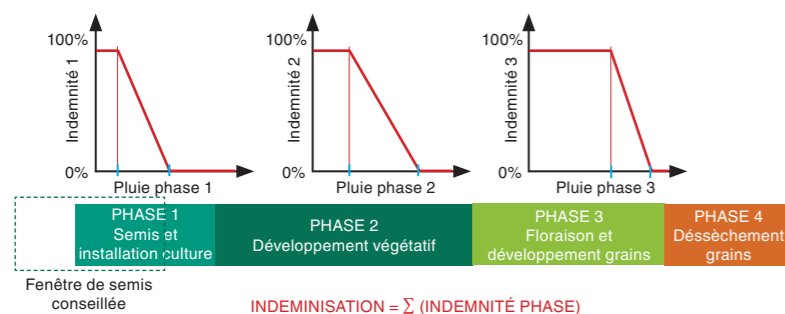
groupe, permettent de déterminer rapidement qui indemniser, et sont le plus souvent calibrées sur le crédit et non sur la production. Les indices pluviométriques visant à protéger en cas de sécheresse sont les plus répandus, et certains les voient comme des outils d'adaptation au changement climatique. Ces assurances sont très à la mode dans les milieux du développement, qui les promeuvent partout. En Afrique, des pilotes indiciels ont démarré il y a quelques années à l'Est du continent (Éthiopie, Kenya, Malawi) et, depuis 2010, à l'Ouest (Sénégal, Mali, Burkina Faso et Bénin) où 200 000 paysans devraient être concernés dès 2015.

Ces assurances pâtissent cependant des limites des indices à pouvoir rendre compte des situations de tous les champs. Le risque d'erreur sur les indemnisations, appelé « risque de base », a une composante « spatiale », car l'indice est calculé en un lieu et vaut pour une zone, et une composante de « modélisation » liée à sa qualité intrinsèque d'estimateur. Le risque de base spatial est l'écueil principal, en particulier en zone soudano-sahélienne où la pluie est mal répartie. Il faut donc installer des équipements (investissements des États et bailleurs) ou passer par des techniques satellitaires aux performances encore discutées et pouvant induire une dépendance technologique. Mais elles apparaissent

comme la solution d'avenir, au Sud et au Nord.

L'assurance agricole doit aussi surmonter des obstacles organisationnels, économiques et sociaux car tout doit être mis en place alors qu'il n'y a même pas de culture de l'assurance. Il faut du temps aux acteurs, des payans aux réassureurs internationaux, en passant par les États, pour comprendre et s'organiser, sachant qu'ils n'ont pas les mêmes intérêts. De plus, les contextes présentent encore des lacunes – par exemple les intrants arrivent souvent tard, obligeant à semer hors des périodes assurées – et les États n'ont pas toujours les moyens de s'investir malgré leur volonté. Toutefois les choses avancent, grâce aux bailleurs et du fait des évolutions des marchés. Les organismes paysans et de crédits voient vite leurs intérêts, et des compagnies nationales d'assurances agricoles ont vu le jour, d'abord au Sénégal (CNAAS), où les primes sont subventionnées à 50 %, et au Bénin (AMAB).

La question du subventionnement des primes est centrale, surtout dans les régions à risque de sécheresse, car il faut pouvoir offrir une protection intéressante à coût abordable pour le paysan. Ainsi est-il difficile de penser que l'assurance agricole pourra s'étendre au Sud sans une implication des États, politique et économique, comme cela est le cas au Nord.



Fonctionnement d'une assurance indicielle pluviométrique : différentes phases de développement sont assurées – sous réserve de semer durant une période recommandée – et pour chacune sont considérés des seuils spécifiques de pluviométrie pour gérer les indemnités. ■

Références bibliographiques

- O. MAHUL et C. J. STUTLEY – *Government Support to Agricultural Insurance. Challenges and Options for Developing Countries*. The World Bank, 2010.
- A. DUFFAU, D. LAGANDRÉ, A. CHETAILLE *et al.* – *Assurance indicielle et warrantage, quel intérêt pour les petits agriculteurs ?* Éditions du Gret, 2011.
- P. HAZELL *et al.* – *The potential for scale and sustainability in weather index insurance for agriculture and rural livelihoods*. International Fund for Agricultural Development and World Food Programme, Rome, 2010.
- T. LEVIN et D. REINHARD – *Microinsurance aspects in agriculture*. Discussion paper, Munich Re Foundation, 2007.